MUSSIG'INFO - OCTOBRE 2020
Votre magazine d'informations communales

Mussig

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES....2
ÉDITO....3
LE CONSEIL MUNICIPAL....4
COMMISIONS MUNICIPALES....5
JEUNESSE....6
COMMUNICATION....6
ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS....7
VIE AU VILLAGE....7
CULTURE....7
TOURISME....8
URBANISME....8
L'ÉCOLE....9
LES PORTRAITS....9
LES ASSOCIATIONS....10
BUDGET....12
PROJETS EN COURS D'ÉTUDE....13
LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL....14

www.mussig.fr - 03 88 85 31 44 - mairie.mussig@evc.net

INFOS PRATIQUES

Mairie :
Tél : 03 88 85 31 44
Email : mairie.mussig@evc.net
Site : www.mussig.fr

Horaires d'ouverture Mairie et Agence postale communale :
Lundi 8h à 12h -13h30 à 17h30
Mardi au vendredi : 8h à 12h

Maire et adjoints :
Sur rendez-vous, contacter le secrétariat de mairie

Sapeurs-pompiers : 18

SDEA (Eau et Assainissement) : 03 88 19 29 99

Electricité : 09 72 67 50 67

Urgences Gaz : 0 800 473 333

LOCATIONS DES SALLES : CONTACTER LA MAIRIE DE MUSSIG

Tarifs de location de la Maison des Associations

Collation enterrement	50 €
Réunion classe du village avec Repas	75 €
Location de la salle (1 jour)	150 €
Location de la salle (2 jours)	250 €
Location à une association pour une manifestation à but lucratif	150 €/jours
Location à une association pour une manifestation à but non lucratif	Gratuit

Une caution de 300€ est demandée pour chaque location

Tarifs de location de la salle des fêtes

Types de locations	Mussigeois	Extérieurs
Location de grande salle, hall d'entrée (1jour de manifestation*)	250 €	500 €
Location de grande salle, hall d'entrée (2 jours de manifestation*)	400 €	850 €
Location hall d'entrée + bar (réservation maximum 2 mois avant)	80 €	100 €
Forfait location cuisine **sans** vaisselle	50 €	80 €
Forfait location cuisine **avec** vaisselle	100 €	150 €
Location association manifestation à but lucratif	250 €	500 €
Location association de MUSSIG manifestation **à but non lucratif**	Gratuit	-
Location annuelle « associative » grande salle	Gratuit	15 €/heure

Une caution de 1500€ est demandée pour chaque location

ÉDITO

CHÈRES MUSSIGEOISES, CHERS MUSSIGEOIS,

Je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous nous avez accordée lors des élections du 15 mars 2020.

Ainsi, c'est avec une équipe municipale renouvelée que nous vous proposons le premier numéro du « Mussig'info », votre nouveau bulletin d'information communal qui paraitra à raison de trois numéros par an. Vous y trouverez, au fil des saisons, l'activité et les projets de la vie locale et associative de notre village en complément du Mussigeois.

L'installation du nouveau conseil municipal le 25 mai 2020, soit plus de deux mois après le scrutin (confinement COVID oblige) et le recours déposé le 25 avril 2020 auprès du Tribunal par la liste de Jean-Claude HILBERT contestant le résultat des élections, n'a pas été facilitateur de transition.

La décision du jugement rendu le 22 septembre 2020 par le Tribunal administratif de Strasbourg, valide sans conteste la légalité du scrutin pour notre commune. Pour rappel à Mussig, le taux de participation aux élections municipales 2020 était de 61% (il était de 60% aux élections de 2014) contre 44% au niveau national. Il est maintenant temps d'avancer unis pour le devenir de notre commune.

Les commissions municipales ont débuté leurs séances de travail dès l'installation avec projets et réflexions pour notre village. Une nouvelle équipe, c'est une nouvelle organisation, une nouvelle vision, une nouvelle méthode où nous mettrons les villageois au cœur des projets. Cette co-construction se traduira par la mise en place de comités locaux participatifs.

Les défis à relever sont nombreux pour notre commune et la situation sanitaire a des impacts sur nos vies professionnelles, familiales et sur nos activités. La période que nous traversons nous oblige à nous adapter continuellement mais projetons-nous vers un avenir optimiste.

Nous serons présents pour épauler ceux qui en éprouvent le besoin, pour accompagner les associations et soutenir localement nos acteurs économiques. Le report des différentes manifestations impacte notre tissu associatif mais je sais compter sur leur force de résilience.

Merci à Jean-Claude HILBERT et à tous les élus qui se sont engagés par le passé au sein de notre commune, maires, adjoints, conseillers délégués et conseillers municipaux et permettez-moi de saluer la mémoire de M. Francis BOLLY, maire de notre commune qui nous a quitté il y a 20 ans.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Votre maire
Philippe WOTLING

LE CONSEIL MUNICIPAL

CHRONOLOGIE :

15 mars 2020 : Elections municipales
25 avril 2020 : Les 15 candidats de la liste de Jean-Claude HILBERT ont déposé un recours d'annulation des opérations électorales qui se sont tenues dans la commune de MUSSIG
25 mai 2020 : Installation du nouveau conseil municipal (présentation par ordre alphabétique)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Philippe **WOTLING** *Maire*	Christophe **KOENIG** *Adjoint*	Marie-Antoinette **LEGRAND** *Adjoint*	Jean-François **HERR** *Adjoint*
Marie **BAPTIST** *Conseillère*	Rachel **BAUER** *Conseillère*	Valérie **FEUERER** *Conseillère*	Adeline **GOETZ** *Conseillère*
Jean-Claude **HILBERT** *Conseiller*	Bertrand **NEFF** *Conseiller*	Christelle **SCHIFFERLE** *Conseillère*	André **SCHMITT** *Conseiller*
Jean-Luc **SCHNEIDER** *Conseiller*	Agnès **SEEWALD** *Conseillère*	Stéphane **SIEGEL** *Conseiller*	

Jean-Claude **HILBERT** → Remplacement par → Anaïs **STOECKEL** → Remplacement par → Didier **BEGOUT**

Démission le 10 juillet 2020 — Démission le 15 juillet 2020 — Intégration le 16 juillet 2020

9 septembre 2020 : Audience publique au Tribunal administratif de Strasbourg
22 septembre 2020 décision du tribunal : « La protestation électorale de M. HILBERT et autres est **rejetée** »

COMMISIONS MUNICIPALES

Les commissions Municipales ont pour rôle d'étudier, de préparer et de prioriser les principaux dossiers en vue de les présenter au conseil municipal. Ce sont les pistons des projets communaux.

Ci-après la constitution des différentes commissions présidées par le maire :

COMMISSION PATRIMOINE, TOURISME ET TRANSPORT

- Responsable : Marie-Antoinette LEGRAND
- Rachel BAUER
- Valérie FEUERER
- Christelle SCHIFFERLE
- Agnès SEEWALD

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES VERTS, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABIL'TÉ SOCIÉTALE

- Responsable : Jean-François HERR
- Marie BAPTIST
- Adeline GOETZ
- Christophe KOENIG
- Bertrand NEFF
- André SCHMITT
- Jean-Luc SCHNEIDER
- Stéphane SIEGEL

COMMISSION COMMUNICATION, VIE AU VILLAGE ET AFFAIRES SCOLAIRES/PÉRISCOLAIRES

- Responsable : Christophe KOENIG
- Marie BAPTIST
- Rachel BAUER
- Valérie FEUERER
- Adeline GOETZ
- Jean-François HERR
- Marie-Antoinette LEGRAND
- Christelle SCHIFFERLE

COMMISSION DES FINANCES, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES COMMERCES ET SERVICES

- Responsable : Christophe KOENIG
- Rachel BAUER
- Valérie FEUERER
- Marie-Antoinette LEGRAND
- Jean-Luc SCHNEIDER
- Agnès SEEWALD

COMMISSION DE LA JEUNESSE, DU SPORT, DE LA CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET SALLES COMMUNALES

- Responsable : Marie-Antoinette LEGRAND
- Marie BAPTIST
- Adeline GOETZ
- Christophe KOENIG
- Bertrand NEFF
- Christelle SCHIFFERLE
- Stéphane SIEGEL
- Agnès SEEWALD

COMMISSION DES TRAVAUX, URBANISME, VOIRIE, SÉCURITÉ ET BÂTIMENT COMMUNAUX

- Responsable : Jean-François HERR
- Marie BAPTIST
- Didier BEGOUT
- Bertrand NEFF
- André SCHMITT
- Jean-Luc SCHNEIDER
- Stéphane SIEGEL

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

- Responsable : Marie-Antoinette LEGRAND
- Marie BAPTIST
- Valérie FEUERER
- Bertrand NEFF

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Titulaires :
- Jean-François HERR
- Christophe KOENIG
- Agnès SEEWALD

- Suppléants :
- Marie-Antoinette LEGRAND
- Bertrand NEFF
- André SCHMITT

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

- Titulaires : Christophe KOENIG, Jean-François HERR, SCHNEIDER Benoit, FEUERER Valérie, Norbert REPPEL, Franck VACHER

- Suppéants : Julien ENGEL, André SCHMITT, Bertrand NEFF, Jean-Claude HILBERT, Jean-Paul ROESCH, M-Antoinette LEGRAND.

CNAS Marie-Antoinette LEGRAND

SDEA Jean-François HERR

JEUNESSE

CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES DE MUSSIG

Nos institutions peinent parfois à toucher les jeunes citoyens. Pourtant, chacun en conviendra, les jeunes constituent une véritable richesse pour la vie communale. Et contrairement à une idée reçue, les jeunes, dans leur diversité, s'intéressent bel et bien à la vie de leur Commune.

A nous, élus locaux, de savoir susciter cet intérêt pour la vie citoyenne ! Il doit également permettre une meilleure connaissance du territoire sur lequel les jeunes vivent. Il constitue donc une chance, pour eux, d'améliorer le quotidien par le travail et la réalisation de projets concrets.
Avec ce conseil, nous remplissons notre engagement de développer le plus largement possible la démocratie participative et la citoyenneté.

Nous voulons affirmer avec force, en donnant la parole, et une place aux jeunes dans notre village.
Nous rappelons notre souhait d'un dialogue permanent entre élus municipaux et citoyens de Mussig, tous acteurs de la vie communale dans tous les domaines.
Ce conseil municipal des jeunes devient un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif, et aussi de découverte de la démocratie et de la vie citoyenne.

COMMUNICATION

L'information transite de toute part et il est important d'adapter cette dernière aux différents supports.
Ainsi après la reprise du Mussigeois, la création du Mussig'info, nous entamerons la refonte du site internet, désuet.

De plus, les procès-verbaux des conseils municipaux seront envoyés par mail aux habitants qui en feront la demande en mairie. Une mise à disposition au secrétariat est également possible.

La mise en place des référents de quartier courant 2021, permettra également d'être au plus proche de vous et répondre au mieux à vos attentes et besoins.
Enfin les **« conseils consultatifs locaux »** seront des rencontres avec les habitants sur des thématiques bien définies qui permettront d'échanger et de construire ensemble les projets.

La réflexion se poursuivra pour adapter encore davantage les dispositifs afin de faciliter la communication au sein de notre commune.

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

AMÉNAGEMENT ANCIENNE DÉCHARGE « ECKERSTAG »

Un bosquet ombragé au nord du village où il fait bon se promener. L'idée est de rendre le lieu plus convivial et familial tout en respectant la nature du site. Bancs, tables, circulation réglementée, sont autant de pistes de réflexion actuellement en cours d'étude.

FINALISATION DE L'AIRE DE JEUX RUE DU KIRCHFELD

Deux bancs et une poubelle seront mis en place pour parfaire le site.

LE JURY FLEURISSEMENT

Le 26 juillet, sous la canicule, les jurés ont pris place sur la camionnette communale, pilotée par Nicolas STOCKBAUER. Ce sont les réalisations florales de près de 300 maisons qui ont été scrutées avec grande attention.

VIE AU VILLAGE

1ER MARCHÉ D'AUTOMNE

Développer les circuits courts, faire connaitre nos producteurs et artisans, animer le cœur du village et tisser des liens d'échange, c'est dans cette optique que la municipalité lance le premier marché d'automne le 23 octobre prochain de 17h à 20h sur la place de l'école.

En espérant vous compter nombreux pour cette première édition qui ne demande qu'à être renouvelée.

CULTURE

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Sous l'impulsion de la commission patrimoine, tourisme et transport ; les 19 et 20 septembre derniers se sont déroulées pour la première fois dans notre village les journées du patrimoine. Les habitants ont répondu présent, tous les créneaux étaient réservés. Au programme : la visite du grenier avec des vestiges de l'ancienne chaire, le plan d'origine de l'église datant de 1892 et une charpente impressionnante, puis la montée au clocher avec une vue panoramique à 360° sur les villages alentours.

Les villageois ont été conquis par la découverte de leur église paroissiale. D'autres projets murissent déjà pour la prochaine édition afin de découvrir, sous un autre angle, notre patrimoine local.

TOURISME

TROIS MOMENTS FORTS LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE

Merci à la section patrimoine, aux différents intervenants et aux agriculteurs pour leur accueil.

Le 24 juillet beau succès pour la première d' « Aux pas des villageois ». Ici en photo Norbert REPPEL qui fait découvrir les tombes celtes classées monument historique.

Pour terminer la balade, Joseph ROESCH présente sa passion de l'apiculture avant de conclure à la fromagerie où Nathalie GOETZ a accueilli le groupe pour une dégustation.

Le 29 juillet
Se laisser transporter par les contes qui animent notre village, c'est ce que propose la maison de la nature avec Anaëlle BONNET et Robert BITTER, les deux conteurs qui ont passionné le public avec leurs histoires pleines de mystère.

Le 5 août la deuxième d' « Aux pas des villageois », sous la houlette de Caroline EHRHART, visite du « Stock », pour observer les maisons typiques, l'église paroissiale décrite par Raymond NEFF et les vitraux commentés par Norbert REPPEL.
Clôture de la visite au GAEC de l'Ecole chez Denis et Régine GOETZ avec un apéritif maison.

URBANISME

LA RUE DES PÂTURAGES

Suite à une rencontre avec le maitre d'œuvre, les commissions travaux - espaces verts ont projeté l'aménagement de la rue des pâturages.
Le projet définitif sera finalisé d'ici quelques mois, ce qui permettra de programmer les travaux quand tous les éléments seront consolidés (relevés topographiques, réseaux…). La première phase du chantier démarrera en 2021 par la démolition de « l'ancienne tour » / transformateur et le remplacement de ce dernier avec la mise en souterrain des réseaux électriques y attenants.

LE TRAFIC ROUTIER

En lien avec l'unité territoriale 67 au sujet du trafic routier dans notre commune, nous allons réaliser un relevé de la circulation automobile sur les rues de Sélestat, Heidolsheim et compilation des données pour la rue de Baldenheim.

Après l'analyse des données, débutera une deuxième étape avec l'étude des aménagements pouvant être réalisés sur ces trois axes départementaux. Ceci se fera en concertation avec les habitants avec la mise en place d'un comité consultatif local sur le sujet.

L'ÉCOLE

Fabienne Losseroy et Nadège Helmstetter

La période estivale a touché à sa fin et les vacances se sont terminées sous un soleil de plomb. La rentrée fixée au 1er septembre a vu l'école se remplir à nouveau. Quel bonheur de revoir la cour de récréation animée par nos chères petites têtes blondes. Le fond de crise sanitaire n'a pas altéré leur envie de retrouver leurs camarades et professeurs. Les 97 élèves ont été accueillis dans les 4 classes de Mme Ott, Mme Lowyck, Mme Walter et les nouvelles venues Mme Losseroy et Mme Helmstetter.

Cette rentrée doit sa réussite à la préparation de toute l'équipe pédagogique, pour le travail mené en amont afin de trouver un équilibre entre les contraintes sanitaires et le meilleur enseignement pour tous les enfants.

Nous serons très attentifs pour que cette année scolaire se déroule dans les meilleures conditions de sécurité et d'étude afin qu'elle soit bénéfique et riche d'enseignements pour chacun de nos élèves.
Nous savons pouvoir compter sur votre sens des responsabilités individuelles pour vous protéger et respecter les consignes données par le corps enseignant.

Nous renouvelons nos souhaits de bonne année scolaire à tous les enfants de Mussig !

LES PORTRAITS

Après plus de 30 années d'enseignement, Mardi 30 juin marqua le dernier jour de classe pour la maîtresse de la section des petits-moyens de l'école Corinne OTTENWELTER.

Vendredi 7 février 2020 , était le dernier jour de classe de notre Atsem Raymonde DIETSCH après 44 années auprès des enfants de l'école communale ! Merci à elle !

UN GRAND MERCI POUR LEUR PATIENCE AUPRÈS DES PETITS DURANT TOUTES CES ANNÉES ET SURTOUT BELLE RETRAITE !

LES ASSOCIATIONS

Le Foyer Club des Jeunes de Mussig représente beaucoup de choses pour ses membres et fait partie de leur vie ! Si les mots ci–contre ont une résonnance lorsque vous les lisez,
alors rejoignez-nous !

VOUS POUVEZ CONTACTER :

Marie-Valentine Perrin : **marie-valentine.perrin@live.fr**
ou Karine Heintz : **karine.tomato@laposte.net**

LES ENFANTS D'ABORD
ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES - MUSSIG

L'association, présente depuis 1989 aux côtés de l'école, repose sur le bénévolat, l'indépendance & la gratuité.

Elle se compose de membres qui participent aux différentes activités. Les décisions sont prises au sein du groupe et les actions sont réalisées ensemble avec comme maître mot la convivialité.

Elle est également constituée de représentants de parents d'élèves qui représentent les parents lors des Conseils d'école ou en dehors s'il y a des questions ou des suggestions des parents à faire remonter.

Nous avons auprès de l'école, une fonction de médiation, consultative et non décisionnaire. Nous participons aux projets de l'école dans l'intérêt collectif (aide à l'organisation et au financement). Toutes les questions individuelles de la situation d'un enfant se discutent de parents à enseignant.

Nous avons un rôle d'accompagnement et de soutien aux projets de l'équipe pédagogique.
L'association organise tant des activités à visée d'aide financière (bourse, vente de chocolats), que des activités à destination des enfants et parents (expo Playmobil, participation à la fête du céleri...).

Pour exemple, l'an dernier nous avons effectué un don de 1700€ à l'école, grâce à nos différentes actions. Cette somme a été confiée aux maîtresses et a pu être réinvestie dans les projets de classe.

Si vous souhaitez nous rejoindre, envoyez-nous un mail : **enfantsdabord.mussig@gmail.com**

Les membres de l'association « Les Enfants d'Abord »

ADSB MUSSIG - SPECIAL COVID

A l'instar de la période de confinement, la collecte de sang doit se poursuivre, les malades ont toujours besoin de transfusion. L'EFS doit collecter tous les jours car les produits sanguins ont une durée de vie limitée. Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'Etat comme d**es lieux publics autorisés** car vitaux et indispensables. Ce sont des **lieux de passage et non pas des lieux de rassemblement.**

Cette crise sanitaire impacte fortement l'activité du don du sang et notamment la collecte depuis plusieurs mois. En effet, l'EFS s'appuie depuis toujours sur la collecte mobile (80% des dons) et en particulier sur la collecte en entreprise, qui permet aux salariés de donner sur leur lieu de travail, ainsi que sur la collecte en écoles et campus universitaires. Or depuis le mois de mars, **les entreprises et universités n'accueillent presque plus de collectes de sang** en raison des impacts de la Covid-19 (télétravail, cours à distance, protocoles sanitaires, etc.). L'EFS s'efforce de remplacer les collectes annulées et d'élargir ses plages horaires dans les collectes rurales et sur les points fixes de Colmar et Strasbourg. Ainsi à MUSSIG **nous débutons dorénavant dès 16h00** ce qui permet de prélever durant 4 et non plus 3 heures.

C'est une situation inédite pour l'EFS, qui doit prélever 10 000 dons par jour pour répondre aux besoins des patients. Aujourd'hui le compte n'y est pas dans un contexte où la reprise de l'activité hospitalière est très soutenue, l'EFS délivre plus que ce qu'il collecte et les réserves baissent. **Le stock a atteint fin septembre le seuil des 82 000 poches de globules rouges en réserve, niveau jamais atteint depuis 10 ans.** Il faut au moins 100 000 poches pour avoir un niveau de réserve permettant de disposer de suffisamment de sang de chaque groupe dans tous les hôpitaux alors que le niveau moyen était à 120 000 poches.

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur les collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus avec le port du masque obligatoire pour tous, accompagné de mesures de distanciations et d'hygiène renforcées.

Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang.

Sur certains lieux de collecte, l'EFS **accueille les donneurs sur rendez-vous** pour faciliter les dons et éviter en particulier en cette période délicate les attroupements. Cela permet de réduire le temps d'attente et de mieux gérer la prise en charge de chaque donneur dans le respect des mesures de distanciation.
Cela sera généralisé au fur et à mesure en 2021. **Il restera néanmoins toujours une proportion importante de créneaux disponibles** pour les nouveaux donneurs et les donneurs sans réservation.

Dorénavant **lors des collectes, une pièce d'identité vous est également demandée** suite à une nouvelle directive européenne. La carte de donneur en votre nom ou toute autre pièce comprenant votre photo et nom (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale…) convient.

Décidément tout devient plus complexe, mais il ne s'agit pas de se décourager et continuer à offrir son sang régulièrement pour assurer cette solidarité vitale envers les malades et accidentés.
Prenez 1 heure pour sauver 3 vies !

Jean-Claude HILBERT, Président ADSB MUSSIG et Environs

BUDGET

Dès le lendemain de l'élection, nous avons eu à faire face à la crise sanitaire que vous connaissez tous. Nous devions mener de front l'installation du conseil municipal et l'établissement du budget primitif 2020 dans des délais restreints.

Malgré un timing serré, nous avons pris le temps d'expliquer à nos conseillers comment fonctionne un budget. Il nous était important d'apporter ces informations à toute notre équipe lors de la première commission « finances ».

QU'EST-CE ? QUAND ? COMMENT ET SURTOUT POURQUOI ?

Une fois ces principes assimilés, place au travail. Après la reprise de l'existant, nous pouvions prévoir et autoriser les recettes et les dépenses d'une année 2020 déjà bien entamée. Les interrogations fusent, chacune y trouve réponse. Et c'est bien cela le plus important, que chacun sache précisément ce qui leur sera présenté au vote du conseil municipal.

Recettes et dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement, toutes seront budgétées. Tous les comptes analysés. Pour trouver l'équilibre, il faut alors éclater une somme, qui correspond au résultat prévisionnel, vers les comptes d'investissement. On parle alors d'orientation budgétaire.

Les premiers choix se porteront naturellement afin de supporter les travaux déjà initiés antérieurement. Les seconds seront établis de manière à trouver des compromis en attendant une orientation plus définie dans les années futures. Vous l'aurez compris, pas de révolution budgétaire en 2020 ni de fantaisies, nous préparons l'avenir et nos futurs projets.

Et pour mieux comprendre en voici quelques points clés :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	967 934,15 €	508 586,65 €
Dépenses	967 934,15 €	508 586,65 €

LA SECTION FONCTIONNEMENT, UNE IDÉE DES CHARGES QUI LA COMPOSENT :

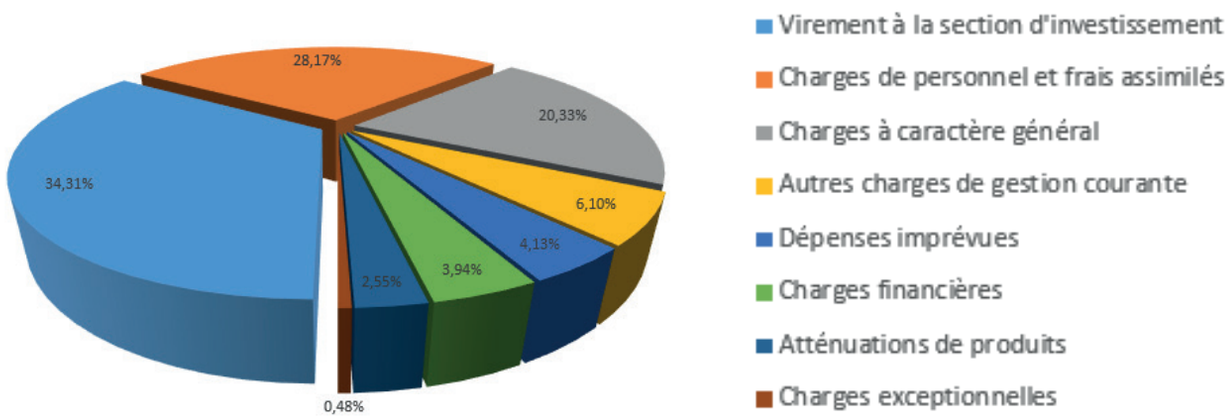

Presque 35 % des charges de fonctionnement sont destinées à être portées au crédit de la section investissement. Les charges du personnel en représentent 28 %. A noter que plus de 30% des charges à caractère général sont

des dépenses d'énergie, combustible et eau. Certains bâtiments communaux sont très énergivores. Nul doute qu'il faille prévoir la rénovation de certains d'entre eux. Les charges financières perdureront jusqu'aux remboursements des emprunts liés à la maison des associations et de la salle des fêtes.

LA SECTION FONCTIONNEMENT, UNE IDÉE DES PRODUITS QUI LA COMPOSENT :

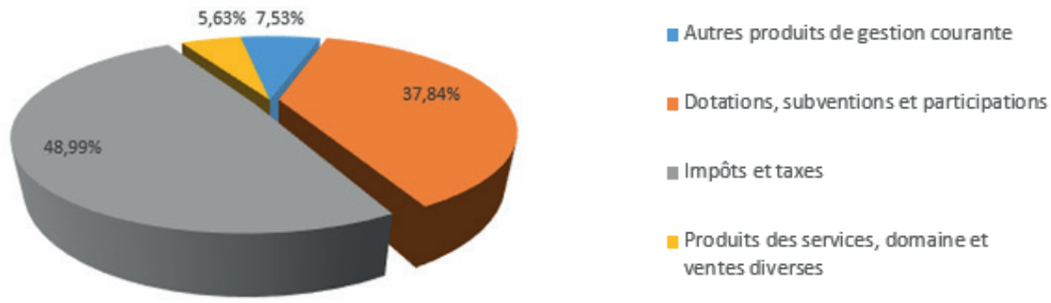

Pour les recettes, bien que ce soit plus simple à observer, il n'en demeure pas moins d'interrogations. Les impôts, les taxes, dotations et subventions constituent la majorité des rentrées d'argent. Il est trop tôt pour connaitre les incidences financières de la crise sanitaire mais nous sommes attentifs et constitueront le prochain budget en tenant compte de ce facteur important.

Fond de crise sanitaire oblige, nos recettes qui concernent les locations de salles vont inévitablement décroître. Les revenus de ces locations représentent 85 % des autres produits de gestion courante.

Concernant la section d'investissement, outre quelques dotations et subventions, les recettes doivent provenir de notre gestion de la section de fonctionnement. La réalisation de celle-ci générera un résultat à investir. Les charges budgétées cette année sont majoritairement allouées au projet de réfection de la rue des pâturages qui avait été lancé antérieurement, ainsi qu'au financement des emprunts cités plus haut.

Ainsi le budget présenté et voté s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité et prudence tout en prévoyant des investissements futurs en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de maitrise des consommations d'énergies.
Nous travaillons d'ores et déjà sur l'optimisation de notre structure financière qui sera inévitablement le facteur prépondérant dans la réalisation de vos projets.

PROJETS EN COURS D'ÉTUDE

ACCESSIBILITÉ À L'ÉGLISE :

La question de l'accessibilité est essentielle pour notre église comme elle devrait l'être pour tous les bâtiments recevant du public. Ainsi, l'étude porte sur un dispositif qui permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), ainsi qu'aux personnes accompagnées d'enfants en poussette. Un relevé topographique précis sera réalisé cet automne, ce qui permettra d'envisager les différentes possibilités pour un aménagement.

PISTES CYCLABLES

La mobilité à vélo, est un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique pour la santé et l'environnement. Il constitue un outil précieux au service de la transition écologique. Ainsi en lien avec le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont la dernière réunion s'est tenue à Mussig le 16 septembre, une réflexion est en cours sur les possibilités de tracés sur le territoire du Centre Alsace. Des habitants ont également transmis des idées et plans, le tout est centralisé par un bureau d'étude où le PETR analysera les différentes hypothèses.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

Le CM désigne comme secrétaire de séance Mme Marie BAPTIST

Délibération N° 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
Approbation du Procès-Verbal du 25 mai 2020 Adopté à l'unanimité.

Délibération N° 2 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CM
L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'il appartient au Conseil Municipal des Communes de 1 000 habitants et plus, d'établir le règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Une première version dudit règlement intérieur mis à jour a été transmise en même temps que la convocation à la séance, aux membres du Conseil Municipal pour lecture.
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 3 ATTRIBUTION DE DÉLÉGATIONS AU MAIRE
Le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes:

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, jusqu'à 50 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et jusqu'à 50 000 € HT pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 1 500 000 € par année civile.

Adopté à l'unanimité

Délibération N° 4 ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS MAIRE/ ADJOINTS

MAIRE :

Indemnité prévue par la loi (allouée en % de l'indice 1027)	Montant voté par le Conseil Municipal (en %)
51,60%	44,00%

ADJOINTS :

Indemnité prévue par la loi (allouée en % de l'indice 1027)	Montant voté par le Conseil Municipal (en %)
19,80%	19,80%

Adopté à la majorité

Délibération N°5 ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS AU RECEVEUR MUNICIPAL
· D'ACCORDER le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

· D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
· DE CALCULER cette indemnité selon les bases définies à l›article 4 de l›arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Bernadette REICHERT, Receveur Municipal.
Adopté à la majorité

Délibération N°6 CONSTITUTION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES
Le CM fixe le nombre de membres de chaque commission à 8 membres maximum. Reportez-vous en page 3.
Adopté à la majorité.

Délibération N° 7 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
Le Conseil Municipal élit en son sein Madame Marie-Antoinette LEGRAND, Adjointe au Maire en charge de l'action sociale, en tant que délégué élu au sein du Comité National d'Action Sociale.
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 8 DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN
- une demande concernant les parcelles numérotées 235 et 237 en section 01, sis 10 rue Principale à 67600 MUSSIG, pour une surface totale de 26,23 ares.
- une demande concernant les parcelles numérotées 218,

219, 221, 222 en section 01, sis 2A rue de Heidolsheim à 67600 MUSSIG, pour une surface totale de 2,6 ares.
Le CM n'exerce pas son droit de préemption urbain.
Adopté à l'unanimité

Délibération N°9 AFFAIRES SCOLAIRES : Convention 2S2C
Le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme » - 2S-2C a été mis en place par le Ministère de l'Education Nationale dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement, pour permettre aux élèves de prolonger leur temps de présence à l'école via la réalisation d'activités avec d'autres intervenants que leurs enseignants habituels.
Le conseil adopte la mise en place de la convention avec la maison de la nature/Muttersholtz.
Adopté à l'unanimité

SÉANCE DU 1ER JUILLET 2020

Le CM désigne comme secrétaire de séance Mme Rachel BAUER

Délibération N° 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
Approbation du Procès-Verbal du 4 juin 2020.
Adopté à la majorité

Délibération N° 2 BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte administratif 2019
SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES 168 870,71 €
RECETTES 132 551,89 €
D'où un DÉFICIT de 36 318,82 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES 562 266,91 €
RECETTES 819 679,03 €
D'où un EXCÉDENT de 257 412,12 €
Résultat de l'exercice 2019 : EXCÉDENT de 221 093,30 €
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 3 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
Le compte de gestion est établi par Madame REICHERT, Trésorière de Sélestat, à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 4. BUDGET PRINCIPAL : Affectation du résultat 2019
CONSIDÉRANT que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 257 412,12 € (de 2019)
- Un excédent reporté de 362 110,15 € (de 2018)
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 619 522,27 €
- Un déficit d'investissement de 36 318,82 €
- Un déficit des restes à réaliser de 70 000,00 €
Soit un besoin de financement de 116 500,12 €
DÉCIDE d'affecter, dans le budget de l'exercice 2020, le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
Résultat d'exploitation au 31/12/2019 :
EXCÉDENT de 619 522,27 €
Virement à la section d'investissement : 116 500,12 €
Résultat reporté en fonctionnement
: EXCÉDENT de 503 022,15 €
Résultat d'investissement reporté : DÉFICIT de 46 500,12 €
Adopté à l'unanimité

Délibération N° 5.
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ
Ecole de Musique Intercommunale du Ried (EMIR)	4500 €
RADIO AZUR FM	250 €
AGF – Participation 1,50€/enfant/jour	150 €
Association Vacances Sélestat Participation 20€/enfant/an	40 €
La Conférence Saint Vincent de Paul Marckolsheim	100 €
Collège Marckolsheim Participation 9€/enfant/an	250 €
CROIX ROUGE	100 €
Fondation du Patrimoine	120 €
Association Prévention Routière du Bas-Rhin	50 €
Association de développement au Burkina Fasso « Sainte Véronique »	50 €
LES RESTOS DU COEUR	100 €
Association Marcko Ski Participation 5€/enfant/sortie	50 €
Jeunesse au Plein Air 67 Participation 20€/enfant/an	20 €

Adopté à l'unanimité

Délibération 6. FIXATION DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2020

Le CM décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020, modifiés pour la dernière fois en 2017.

Adopté à l'unanimité

Délibération 7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le CM, après délibération, vote les propositions du budget primitif pour l'exercice 2020, comme suit :

· SECTION DE FONCTIONNEMENT : Equilibrée en recettes et dépenses à 967 934,15 €

· SECTION D'INVESTISSEMENT : Equilibrée en recettes et dépenses à 507 706,09 € Adopté à la majorité

Délibération 8. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) 2021

Le CM décide de fixer le montant de la TLPE au maximum autorisé pour 2021 pour les supports publicitaires assujettis, soit 16,20€ le m² et de ne pas adopter d'abattement.

Adopté à la majorité

Délibération 9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le CM propose une liste constituée de 12 titulaires ainsi que de 12 suppléants, au Directeur Régional des Finances Publiques.

Après transmission de cette liste leurs services vont procéder à une sélection de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi les noms transmis.

TITULAIRES
KOENIG Christophe, TAGLANG Didier HERR Jean-François, SCHNEIDER Benoît, REPPEL Norbert, FEUERER Valérie, VACHER Franck, ENGEL Julien, SCHMITT André, NEFF Bertrand, HILBERT Jean-Claude, ROESCH Jean-Paul
SUPPLÉANTS
LEGRAND Marie-Antoinette, PETROVIC Pierre, BAPTIST Marie, SEEWALD Agnès, LOGEL Jean, BAUER Rachel, GOETZ Adeline, LOSSER Adrien, SIEGEL Stéphane, SCHIFFERLE Christelle, SCHNEIDER Jean-Luc, BEGOUT Didier

Adopté à l'unanimité

Délibération 10. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 : Désignation du coordonnateur communal

Le CM décide de désigner Mme MISBACH Stéphanie comme coordonnateur communal pour le recensement de la population qui se déroulera en 2021 à MUSSIG.

Adopté à l'unanimité

Délibération 11. LOGEMENT D'URGENCE : Avenant n°3 au contrat de location

Un avenant n°3 est proposé pour une durée de 8 mois allant du 6 Août 2020 au 6 avril 2021 pour le logement situé dans le presbytère.

Adopté à l'unanimité

Délibération 12. OCTROI DE CADEAU : Départ à la retraite d'une enseignante

Le CM valide l'octroi d'un cadeau d'une valeur de 150 € à l'enseignante prenant ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Adopté à l'unanimité

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Délibération 1. DÉSIGNATION DE 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS FORMANT LE COLLÈGE ÉLECTORAL EN VUE DES PROCHAINES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Conformément au décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Délégués titulaires : WOTLING Philippe, Mme GOETZ Adeline,

M. NEFF Bertrand.

Délégués suppléants : Mme SCHIFFERLE Christelle, M. SIEGEL Stéphane, Mme BAPTIST Marie.

Adopté à la majorité

Nous vous rappelons que les PV sont en ligne sur **www.mussig.fr**

De plus vous avez la possibilité de les recevoir directement par mail.

Pour plus d'infos : Contacter la mairie

Le Mussig'Info - Octobre 2020

Direction de la publication : Philippe WOTLING

Cellule communication : Christophe KOENIG

Crédit Photos : Commune de Mussig

Maquette, Mise en Page & Impression : Dismeo